



Un huissier a saisi à tors les comptes de mon père

Par **petit_toon**, le **29/05/2008** à **23:10**

Bonjour,

J'ai un problème avec un huissier qui a fait une saisie-attribution à tors sur les comptes de mon père.

Au mois de janvier ma mère a obtenu une augmentation de pension. Mon père devait payer le complément pour janvier et février d'un montant de 390 euros. Il a payé en mars et le chèque a été prélevé le 19 mars 2008. Apparemment ma mère a déclaré à son avocat que le complément de pension n'a pas été payé donc un huissier a été saisi en avril. Mon père n'a pas voulu payé une deuxième fois . Donc il a fait une saisi sur ses comptes qui doit s'effectuée le 15 juin 2008.

Je suis allé voir le huissier avec les justificatifs, il a reconnu que le paiement a été effectué mais il doit avoir l'accord de l'avocat de ma mère pour lever la saisie. Celle-ci ne veut pas donner l'ordre de lever la saisie si elle n'a pas confirmation de ma mère du paiement. Et Apparemment ma mère ne répond pas au courrier ni au téléphone.

Qu'est-ce que je peux faire?

J'ai un recours juridique pour faire bouger les choses. Je peux faire une lettre recommandée au cabinet d'avocat avec les justificatifs et les bousculer un peu.

Ils ont saisi un huissier à tors, des frais ont été prélevés sur le compte de mon père et je ne sais pas quoi faire.

Merci.

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **18:14**

bonjour,

La situation devrait se débloquer d'elle même vu que l'huissier et l'avocat ont été informé que votre père avait bien procédé au règlement.

Si d'ici 7 jours vous n'avez rien, allez voir directement l'avocat et dites lui de faire le nécessaire.

Cordialement,